



Le Crotoy Préservé et Authentique
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Compte-rendu de l'Assemblée générale annuelle de l'Association « **Le Crotoy Préservé et Authentique** »

Le samedi 23 mai 2015, à 13h30, s'est tenue en la salle des Associations « Toulouse Lautrec », rue EUDEL à Le Crotoy, l'Assemblée générale annuelle de l'Association « **Le Crotoy Préservé et Authentique** ».

Participants à l'assemblée générale:

- Un cinquantaine de personnes étaient présentes à l'assemblée générale et les premières « Rencontres du Crotoy
- 33 adhérents étaient présents, 27 adhérents s'étaient excusés et parmi eux 17 ont donné leur pouvoir aux adhérents présents
- Mme Jeanine BOURGAU, Maire du Crotoy
- M. Jean-Claude BUISINE, Député de la Somme
- Mme Claude CAILLY du Courrier Picard
- M. Bruno BOSQUET du Journal d'Abbeville
- Assistait également à notre assemblée, M. Stéphane PILON, Architecte des Bâtiments de France

1. RAPPORT MORAL présenté par M. François-Charles REBEIX

Mesdames, Messieurs, Chers amis et adhérents,

Nous voici réunis pour notre assemblée générale annuelle, la 3eme année depuis la création de notre association.

L'assemblée générale est un moment privilégié de dialogue et d'échange avec les adhérents.

Nous tenons tout d'abord à vous remercier de votre présence ici aujourd'hui, en ce week-end de Pentecôte. Vous témoignez ainsi de l'intérêt que vous portez à nos activités et au développement de notre association.

Nous remercions également, Madame Jeanine Bourgau, Maire du Crotoy pour le prêt de la salle communale et la mise à disposition du matériel.

L'association LCPA compte aujourd'hui **108 adhérents** et **87** d'entre eux sont à jour de leur cotisation, venant d'horizons divers :

- 42% de Crotellois(es) / Saint-Firminois(es),
- 29% de résidents (es) secondaires
- 29% sont des adhérents (es) extérieurs au Crotoy (dont hors de France: Belgique, Allemagne) et au niveau de la mixité, il y a 53% de femmes et 47% d'hommes.

Notre Président, Laurent Barraud, souhaite prendre du recul et a demandé à être remplacé. C'est pour nous ici l'occasion de le remercier de son action qui a permis à notre jeune association de prendre son meilleur envol.

Les huit autres administrateurs ont manifesté leur désir de rester au conseil d'administration et un adhérent a fait part de sa candidature. L'assemblée générale élira un nouveau Conseil d'Administration. Celui-ci, à son tour, élira le nouveau bureau.

Nous devons rechercher en permanence de nouvelles forces, de nouvelles initiatives. Nous sommes certains que parmi vous beaucoup accepteront de rejoindre un jour le Conseil d'Administration.

Dans le domaine de nos activités proprement dites, le Conseil d'Administration s'est réuni 7 fois et notre **site internet LCPA** est régulièrement mis à jour. A ce jour, il a reçu **12 571 visites**. A comparer aux 7 936 visites enregistrées à la date de l'assemblée générale de 2014. LCPA intéresse un très large public, bien au-delà de ses adhérents.

Depuis notre dernière AG, nous avons organisé, en novembre 2014, un repas Picard avec un Bistou au menu qui a obtenu un grand succès : 56 personnes y ont participé et il nous est demandé de recommencer cette année. Nous avons retenu la date du samedi 28 novembre 2015.

Les actions de l'association, depuis notre dernière assemblée générale de 2014, ont essentiellement concerné le projet du futur bâtiment qui accueillera les bureaux de la Poste. Comme vous le savez, les recours devant le tribunal administratif ont entraîné l'annulation du permis de construire initial tandis que le Président de La Poste lui-même nous confirmait par la suite l'abandon du projet proposé par Logis 62.

Depuis, un nouveau projet a été élaboré. Il a été publié dans la presse. La demande de permis de construire a été déposée. Et c'est ce projet que nous allons continuer de suivre jusqu'à son aboutissement.

LCPA continuera de s'engager d'autre part dans des actions d'informations, de sensibilisation au patrimoine Crotellois notamment dans le recensement des maisons en déshérence (ou abandonnées).

Ces deux actions correspondent tout à fait à l'objectif de nos statuts qui sont la défense de l'environnement, du patrimoine bâti et de la propriété collective de la commune du Crotoy et notamment de :

- veiller à la préservation de l'architecture typique du Crotoy
- favoriser la réhabilitation des bâtiments anciens
- lutter contre la promotion immobilière faite dans le mépris de l'environnement naturel et bâti
- veiller au respect de la réglementation de l'urbanisme et de l'environnement

Après l'exposé de ce rapport, nous vous présenterons un diaporama de nos activités, de façon plus concrète et plus vivante ainsi que nos projets pour l'année 2015.

Ensuite, notre trésorier, M. Yves Delamotte, présentera le rapport financier, avant de passer au vote pour l'approbation des différents rapports (moral, activités et financier) et le renouvellement du Conseil d'administration.

A noter encore : nous participerons, les 19 et 20 septembre 2015, au forum des associations destiné à la fois à la promotion de nos activités et au renforcement des liens avec les autres associations locales. Nous en profitons aussi pour suggérer aux adhérents de venir nous aider à tenir le stand de LCPA !

Voilà l'essentiel des informations que nous devons vous communiquer. Tout de suite après le diaporama, si vous le souhaitez, vous pourrez prendre la parole pour enrichir encore les débats.

Mesdames, Messieurs, Chers amis et adhérents, je vous remercie.

3. RAPPORT D'ACTIVITES MAI 2014 / MAI 2015 présentée par M. François-Charles REBEIX

Nous sommes intervenus sur les dossiers suivants :

Le futur bâtiment du bureau de Poste

La reconstruction du bureau de poste dont le permis de construire a été déposé fin mars 2015 en Mairie par Poste Immo. Ce dossier est actuellement en cours d'instruction



Photo de l'ancienne poste



La future agence postale rehaussée de quatre logements

Photo d'un article du Journal d'Abbeville

Au printemps 2014 - participation au Forum des associations



Le forum des associations 2015 se tiendra les 19 et 20 septembre

Le Repas Picard

56 personnes ont répondu présent le samedi 29 novembre 2014. C'est un grand moment de convivialité entre adhérents et amis de LCPA

En 2015, nous avons programmé le Repas Picard pour le samedi 28 novembre.

Pensez déjà à réserver cette date

L'emballage des maisons

Dans le cadre de la loi sur la transition énergétique, l'Assemblée nationale a voté un article permettant l'isolation par l'extérieur des bâtiments d'habitation, quelque soit leur époque ou leur situation, sans qu'une quelconque autorité puisse s'y opposer ce qui aboutira à la disparition de toute architecture régionale en briques, pans de bois, galets, briques émaillées, etc...



Un grand nombre d'Associations patrimoniales se sont alarmées publiquement de ce dispositif qui imposera une uniformité de façades sur l'ensemble du territoire.

Pour notre part nous avons écrit aux Ministres de l'Ecologie, de la Culture ainsi qu'aux députés et sénateurs de la Somme. Nous souhaitons vivement que cette diversité qui fait le charme du Crotoy, qui attire chaque année plusieurs dizaines de milliers de touristes ne soit pas détruite par l'emballage systématique des maisons.

Sous la pression des associations et des médias, le Sénat a modifié le dispositif en protégeant les édifices construits avant 1948, mais malgré les aimables réponses que nous avons reçues des Ministres et responsables politiques, nous ne savons pas encore quel sera le vote définitif de l'Assemblée nationale.

Les maisons en déshérence ou abandonnées

Ce sujet sera développé sur la présentation des projets pour 2015)

Les cottages de l'Estran

Ensemble de 6 villas dont une seule est commencée depuis 2010 mais toujours pas terminée en mai 2015 (voir la présentation des projets pour 2015)

Le Plan Local d'Urbanisme

LCPA est intervenu pour demander lors de l'enquête publique, une diminution de hauteur des maisons du Quartier Caudron (7 mètres maxi) et cette demande a été inscrite dans le rapport du commissaire enquêteur

La fermeture du « Chemin du Pendu »

Ce chemin qui relie Saint-Firmin-Les Crotoy à Saint Quentin-en-Tourmont avait été fermé par un riverain.

Nous avons pris en compte ce problème et provoqué une réunion en mairie avec tous les protagonistes

La réunion a débouché sur le libre accès du chemin



Classement de l'église du Crotoy

Nous avons fait une demande de classement au titre des monuments historiques de l'église du Crotoy, la délégation permanente de la commission régionale du patrimoine et des sites a émis un avis favorable à l'instruction du dossier..

C'est une bonne nouvelle ! Espérons que l'instruction aboutira à un classement surtout quand on sait que les bâtiments classés peuvent bénéficier de subventions et que leur environnement est particulièrement surveillé (constructions comme démolitions) par l'ABF dans un périmètre de 500 mètres

Adhésion de LCPA à d'autres associations

Cette année, Nous avons adhéré à d'autres associations. Vous pouvez accéder à leur site internet en cliquant sur la rubrique « LIENS » de notre site LCPA

- **Maisons Paysannes de France (MPF)** représentée par notre intervenant Jean-François Herlem qui vous en parlera plus en détail. Cette association possède une expérience unique de près d'un demi-siècle pour la connaissance et la sauvegarde du patrimoine rural bâti et paysager.
- **Société Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France (SPPEF)** est une des plus anciennes associations de protection, elle est « Centenaire ». Elle a une forte structure et un poids certain auprès des médias.
- **Association de Sauvegarde du Patrimoine Valéricain (ASPV)**. C'est une nouvelle association qui se bat contre l'architecture du nouveau bâtiment de la base kayak de Saint Valéry sur Somme qu'il considère comme hors normes

4. LES PROJETS POUR 2015 : présenté par M. François-Charles REBEIX

1^{er} projet: LE RECENSEMENT DES MAISONS EN DESHERENCE OU ABANDONNÉES DU CROTOY
Les statuts de LCPA ont pour objet la défense de l'environnement, du patrimoine bâti et de la propriété collective de la commune du Crotoy.

Nous lançons, cette année, un nouveau sujet: veiller à la préservation de l'architecture typique du Crotoy et favoriser la réhabilitation des bâtiments anciens et des maisons.

Or, nous constatons qu'un certain nombre de bâtiments ou de maisons sont en déshérence: risque de danger pour la population (chute de couverture des toits).

La loi impose de ravalier la façade d'un immeuble au moins une fois tous les 10 ans (article L132-1 du Code de la Construction et de l'Habitation). Lorsque le propriétaire n'accomplit pas ces travaux, le maire peut lui adresser une injonction. En cas de refus, la procédure peut aboutir à une exécution d'office.

Nous attendons de la Mairie qu'elle prenne en compte ce problème d'urbanisme. On ne peut pas laisser Le Crotoy donner ce triste spectacle (voir photos dans les slides suivants).



Maison rue Ferdinand de Lesseps



Mur démoli rue de la Mer



Epicerie Mayeux rue du 8 mai 1945



La ferme Poidevin



Maison rue du Général Leclerc



Maison rue GrognetGourlain

Deux autres immeubles sont en cours de rénovation



2ème projet: Les cottages de l'Estran

Exemple de promotion non maîtrisée d'un projet de construction de 6 villas

Le permis de construire a été accordé en 2010



Photo de la 1ère villa. Les cinq autres villas ne sont pas commencées
Le reste du chantier est un « terrain vague »

3ème projet: Construction de la Poste rue de la Porte du Pont

Nous serons vigilants sur la suite qui sera donnée à ce dossier d'urbanisme.

Contrairement à ce que nous pouvons entendre, les Crotellois auront bien un nouveau bureau de Poste au centre-ville

Il s'agit d'un projet très élaboré correspondant à la demande de la Mairie (et de LCPA...) avec Le respect de la hauteur du PLU (soit 10 m au faitage), la façade sera en briques et la petite maison de pêcheur sera conservée.

Le permis de construire du bâtiment de la Poste a été déposé fin mars 2015.

Mais d'ores et déjà, le projet que nous a présenté Poste Immo correspond à notre souhait en termes d'architecture. Le plan initial présenté en octobre 2014, est respecté. Les travaux démarreront après un délai d'instruction du dossier de 6 mois

4ème Projet : Organiser un événement annuel: « Les Rencontres du Crotoy »

- Un événement institutionnel sur le thème de l'architecture & du patrimoine.
- La première édition se tiendra immédiatement après notre AG. Elle accueillera deux interventions de qualité : la première, sur l'intérêt historique de l'architecture balnéaire au Crotoy, la seconde, sur les façons de rénover, en les respectant, les maisons traditionnelles.
- Nous mettrons immédiatement en route pour 2016 une 2^{ème} édition avec à nouveau, nous l'espérons, des interventions du même niveau d'intérêt.

- Nos principaux objectifs sont à la fois de sensibiliser à la protection des bâtiments, à leur rénovation, à contribuer, même modestement, à une réflexion sur la qualité de vie dans nos villages, mais par-dessus tout à créer des liens avec les adhérents à l'occasion de nos AG.

RAPPORT FINANCIER : présenté par M. Yves DELAMOTTE

Solde sur le compte bancaire au 3 mai 2014.....	+ 1630,92 €
Recettes	
Adhésions et renouvellement d'adhésions.....	930,00 €
Versement participants Repas Picard	1145,00 €
	Total recettes: 2075,00 €
Dépenses	
Assurances GMF.....	40,89 €
Achat pour les AG 2014 & 2015.....	95,93 €
Achats pour Repas Picard.....	702,82 €
Reversement part à SMC du Repas Picard.....	246,07 €
Site LCPA –suppression publicité et changement nom de domaine.....	80,00 €
Adhésions autres associations (SPPEF, AMPF, ASPV).....	133,00 €
Ouverture du Livret A à la Banque Populaire du Nord.....	500,00 €
Achat affiches SCIA pour « les rencontres du Crotoy.....	234,00 €
	Total dépenses: 1987,30 €
Solde sur compte bancaire au 23 mai 2015:	+ 1718,62 €
Avoir sur Livret A.....	+ 500,00 €
Bilan financier au 23 mai 2015.....	+ 2218,62 €

5. Le nouveau conseil d'administration

RAPPEL: L'assemblée générale du 3 mai 2014 a élu le conseil d'administration et le bureau suivant:

- Laurent Barraud - Chef d'entreprise – Président *
- François Pinon – Juriste – Vice-Président *
- François-Charles Rebeix – Gérant de société
- Jean-Claude Chamaillard – Retraité – Secrétaire général *
- Charles Chapron – Retraité – Vice-Président *
- Yves Delamotte – Retraité – Trésorier *
- Annie Jacques - Conservateur du patrimoine
- Philippe Sturbelle Ecrivain et acteur
- Gilles Dussart – Docteur au Crotoy

* Membres du bureau sortant

L'assemblée générale du 3 mai 2013, en délibération, décide de la composition du conseil d'administration comme suit:

8 administrateurs sortants se représentent

- François-Charles Rebeix – Gérant de société
- François Pinon – Juriste – Vice-Président sortant
- Jean-Claude Chamaillard – Retraité – Secrétaire général sortant
- Charles Chapron – Retraité – Vice-Président sortant
- Yves Delamotte – Retraité – Trésorier sortant

- Annie Jacques - Conservateur du patrimoine
- Philippe Sturbelle - Ecrivain et acteur
- Gilles Dussart - Médecin au Crotoy
- un adhérent M. Frédéric Bernion a fait acte de candidature
- deux adhérents souhaitent participer aux réunions de la Commission administratives comme « administrateurs associés » MM Jean-Claude STEIL et Yves LE DIASCORN

Le Nouveau conseil d'administration se réunira après l'AG pour élire le nouveau bureau

6. APPROBATION DES RAPPORTS présenté par M. Jean-Claude CHAMAILLARD

1 - L'assemblée générale approuve à l'unanimité tous les rapports suivants:

- le rapport moral
- le rapport d'activités 2014
- les projets pour 2015
- le rapport financier

2 - L'assemblée générale confirme la composition du conseil d'administration comme suit :

- Annie Jacques
- Charles Chapron
- François Pinon
- Yves Delamotte
- François-Charles Rebeix
- Jean-Claude Chamailard
- Philippe Sturbelle – Ecrivain et Acteur
- Gilles Dussart – Médecin au Crotoy

3 - Le candidat Frédéric Bernion est élu à l'unanimité des présents de l'assemblée générale

4 – L'assemblée adopte aussi le principe d'avoir des « administrateurs associés ».

MM Jean-Claude STEIL et Yves LE DIASCORN pourront participer aux réunions du conseil d'administration et par extension, tout adhérent qui souhaiterait venir comme « observateurs » pour présenter un dossier, pourra participer aux réunions du Conseil d'administration. Il lui suffira de prévenir à l'avance le Président.

Le nouveau conseil d'administration qui s'est réuni après l'assemblée générale a élu le bureau suivant:

François-Charles Rebeix – Président
 Annie Jacques – Vice-Présidente
 Charles Chapron – Vice-Président
 Yves Delamotte – Trésorier
 Jean-Claude Chamailard – Secrétaire Général

Le Conseil d'administration délègue ses pouvoirs à M. François-Charles Rebeix, Mme Annie Jacques, M. Charles Chapron et à M. Jean-Claude Chamailard, avec pour chacun faculté d'agir seul, pour signer en son nom et place, les pièces utiles au fonctionnement de l'association LCPA.

M. Charles Chapron Vice-Président sera plus particulièrement chargé de l'environnement et de la préservation des chemins.

Le Conseil d'administration délègue ses pouvoirs à M. François-Charles Rebeix, M. Yves Delamotte et à M. Jean-Claude Chamaillard pour être signataire du compte bancaire de LCPA à la Banque Populaire du Nord du Crotoy.

7. QUESTIONS DIVERSES

a) Madame Jeanine BOURGAU, Maire du Crotoy a fait savoir aux membres de l'Assemblée Générale qu'il y avait, à terme, un risque d'inondation sur notre côte. Les services de l'Etat ont lancé un plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) qui a été présenté à QUEND en mars dernier par M. le Sous-Préfet.

Ce risque est considéré comme grave pour Le Crotoy car une étude menée par un cabinet spécialisé a conclu que Le Crotoy sera inondé en 2100, à l'exception de la zone de la butte du Moulin et du quartier de l'aviation qui seraient à l'abri de l'inondation.

Une enquête publique sur ce sujet aura lieu entre mi-juillet et mi-août 2015 et la population sera invitée à venir la consulter en Mairie mais aussi à formuler les observations sur ce plan PPRI.

La Mairie ne donnera plus de permis de construire dans les zones inondables seul l'entretien courant des maisons sera toléré.

De plus la Préfecture a recensé les zones du Crotoy où il sera demandé aux propriétaires de prévoir une sortie par le toit (type Velux) : 50 maisons de pêcheurs sont répertoriées.

Concernant le dossier de la reconstruction de la Poste qui a été déposé fin mars 2015 par POSTE-IMMO, celui-ci est en cours d'instruction par la DDTM et l'architecte des bâtiments de France. M. PILON (ABF) a fait savoir qu'il ne tarderait pas à nous communiquer son avis.

Madame le Maire est très confiante dans sa réponse puisque le dossier avait été bien préparé en amont. Le chantier devrait démarrer après l'été.

Le plan local d'urbanisme sera présenté, pour approbation, au prochain conseil municipal en juin ou juillet 2015.

b) M. Jean-Claude BUISINE, Député de la Picardie Maritime et du Vimeu, est revenu sur le PPRI dont le but n'est pas d'inquiéter les populations, mais de les alerter sur le retour de la mer qu'il ne faut pas mésestimer. Les zones dites « humides » ne le seront plus puisqu'il est prévu une montée des eaux entre 60 et 90 cm.

Le recul du trait de côte sera important ce qui justifie l'interdiction de construction. La relocalisation des biens se fera sur l'arrière-pays. Les élus se posent quotidiennement la question : « Comment faire pour limiter les dégâts » ?

A Cayeux, la construction de 24 épis qui a coûté 24 millions d'euros en partenariat Europe, Régions et Associations locales, est une première réponse à la question.

Ensuite, a été abordé la question des chemins communaux que des propriétaires riverains se sont attribués. M. BUISINE a suggéré de consulter les plans cadastraux et le service de la conservation des Hypothèques.

c) En s'adressant à M. BUISINE en sa qualité d'ancien Président du Syndicat Mixte – Baie de Somme – Grand Littoral, M. Charles CHAPRON a évoqué le mauvais état du chemin dit « Pont à flots » qui relie le parking de la Maye au Parc du Marquenterre et qui est impraticable pour les piétons par temps de pluie. Seuls les cavaliers peuvent passer. Ce dossier sera mis en avant cette année par LCPA.

FIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Après avoir remercié les participants, M. François-Charles REBEIX a invité l'assemblée à rester pour participer aux premières "Rencontres Architecture et Patrimoine du Crotoy". La journée s'est achevée vers 18h30 par le traditionnel pot de l'amitié.

Le conseil d'administration